

Le bon fonctionnement des services municipaux est une condition essentielle d'un meilleur service rendu à la population. C'est pourquoi il répond à la volonté des élus autant qu'au désir des agents de la ville d'Orléans.

Plusieurs actions sont actuellement mises en oeuvre, ou en cours d'élaboration, afin d'améliorer les performances du service public et de rapprocher notre administration des habitants.

La démarche de modernisation des services d'abord. Récemment présentée au Comité Technique Paritaire, elle inspirera les projets de service qui donneront lieu prochainement, dans l'ensemble des services de la mairie, à des réunions au cours desquelles chaque agent aura la possibilité de s'exprimer.

Mais la modernisation des services, c'est aussi la formation des hommes. Le second Plan de Formation est l'occasion de poursuivre une politique déjà engagée, qui vise à donner à chacun les moyens nécessaires pour s'adapter à l'évolution du service public et pour développer sa formation professionnelle et générale.

Enfin, l'audit informatique complète utilement cette démarche en tenant compte des besoins spécifiques à chaque poste de travail.

Ces trois démarches reposent sur l'idée que chaque agent, quel que soit son niveau de responsabilité, apporte son concours à une mission qui nous réunit tous, élus et agents municipaux, chacun dans son rôle bien déterminé, car je crois très fortement que chaque individu est une richesse pour la collectivité.

JEAN-PIERRE SUEUR,
Député-Maire.